

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2010022

Signataire : BC

OBJET : modification des indemnités de fonction des membres du conseil municipal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000, relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice ;

Vu les articles L 212-18, L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°114 en date du 23 juin 2010 fixant le régime des indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal ;

Considérant le décès de Madame Annike KELEBE, conseillère municipale et l'installation en cette qualité de Mme Grace LOURENCO ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DIT que l'article 3 de la délibération n° 114 du 23 juin 2010 est modifié comme suit :

Les mots :

« Madame Annick KELEBE Conseillère Municipale 165.10 € »

sont remplacés par :

« Madame Grace LOURENCO Conseillère Municipale 165.10€ »

Les autres dispositions de la délibération considérée restent inchangées

Pour le Maire

L'adjoint délégué